AVIS DE CONCOURS

MÉDECIN TERRITORIAL DE 2ÈME CLASSE - SESSION 2027

39 POSTES OUVERTS

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION À partir du 08 février 2027 (*date nationale*) au siège du CDG76

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise le concours sur titre avec épreuve de **Médecin Territorial de 2ème Classe**, en convention avec les Centres de Gestion de l'Eure, de la Manche, du Calvados, de l'Orne, des Côtes d'Armor, de la Mayenne, du Morbihan, du Finistère, d'Ille et Vilaine, de la Sarthe, de la Vendée, de Loire-Atlantique et du Maine et Loire.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin. Le concours est également ouvert aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle.

PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE PREINSCRIPTION : DU 29 SEPTEMBRE 2026 AU 4 NOVEMBRE 2026

- Les candidats doivent s'inscrire en priorité par voie électronique[1] sur le site Internet du Centre de Gestion de la Seine-Maritime : www.cdg76.fr et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr ».
- Soit **à l'accueil du CDG76**[2], un ordinateur et une imprimante sont mis à disposition. (Si nécessaire, des agents du CDG76 pourront accompagner les candidats dans cette démarche).
- Soit **par voie postale**[3] : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, email et n° de portable du demandeur au siège du CDG76.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE PREINSCRIPTION : LE 12 NOVEMBRE 2026. Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier de préinscription dûment complété et signé au CDG76 :

- Soit **par voie dématérialisée**[4]. Le candidat pourra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du CDG76 : www.cdg76.fr en utilisant son « identifiant » et son « mot de passe » et devra impérativement clôturer son inscription au plus tard le 12/11/2026 (avant minuit, heure métropolitaine).
- Soit **à l'accueil du CDG76**[2].La préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription.
- Soit **par voie postale**[3] **au siège du CDG76**.

[1] *avant minuit ;* [2] *durant les horaires d'ouverture du CDG76*
[3] *cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi.*
[4] ***déposer le dossier (daté, signé) ET clôturer l'inscription** au plus tard le 12/11/2026 avant minuit (heure métropolitaine).*

ATTENTION : *Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte affranchissement insuffisant, grève…), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par dépôt sur l'espace sécurisé du candidat. Tout dossier déposé par voie dématérialisée devra impérativement être clôturé au plus tard le 12/11/2026 (avant minuit). Dans le cas contraire, la pré-inscription en ligne sera annulée (voir la procédure de dépôt par voie dématérialisée jointe au dossier de préinscription).* ***Il appartient aux candidats de s'assurer, auprès du CDG76, de la bonne réception de leur dossier d'inscription avant la date limite de dépôt des dossiers fixée au 12 novembre 2026****.*

ADRESSE & HORAIRES D'OUVERTURE DU CDG76

40 ALLEE DE LA RONCE - 76230 ISNEAUVILLE.

DU LUNDI AU VENDREDI : DE 8 HEURES 30 A 12 HEURES 30 ET DE 13 HEURES 30 A 17 HEURES (LE VENDREDI 16 HEURES).